

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la  
Ville de Terrebonne du 21 avril 2026**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne  
tenue le mardi 21 avril 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au  
754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de la  
conseillère Valérie Doyon

Présents :

- M. Mathieu Traversy, maire
- M. Raymond Berthiaume, conseiller district 2
- Mme Nathalie Lepage, conseillère district 3
- Mme Anna Guarnieri, conseillère district 4
- Mme Lindsay Jean, conseillère district 5
- Mme Valérie Doyon, conseillère district 6
- Mme Marie-Eve Couturier, conseillère district 7
- M. Benoit Ladouceur, conseiller district 9
- M. Eric Fortin, conseiller district 10
- M. Marie-Eve Dicaire, conseiller district 11
- M. Charles Messier, conseiller district 12
- M. Robert Auger, conseiller district 13
- M. Michel Corbeil, conseiller district 14
- M. Marc-André Michaud, conseiller district 16

Également présents :

- M. Serge Villandré, directeur général
- M. Alexandre Parizeau, DGA - développement et aménagement du territoire
- M. Sylvain Dufresne, DGA - services à la communauté et développement des infrastructures
- Me Catherine Albert, notaire
- Me Jean-François Milot, greffier

Absents :

- Mme Vicky Mokas, conseillère district 1
- M. Carl Miguel Maldonado, conseiller district 8
- Mme Sonia Leblanc, conseillère district 15
- Mme Nathalie Reniers, DGA - services corporatifs et sécurité urbaine

---

**Mot de la présidente**

La présidente remercie la présence de l'organisme AMINATE.

Elle félicite la députée Tatiana Auguste pour son élection à Terrebonne et remercie tous les candidats pour leur engagement. Elle souligne également l'élection de madame Christine Fréchette à titre de Première ministre du Québec.

Elle offre ses sincères condoléances aux proches de feu Rodger Brulotte.

La présidence souligne le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'évènement *Pop ton été*, dont la programmation a été annoncée.

Elle souligne le départ à la retraite de messieurs Daniel Boissonneault et Dany Lacasse.

La présidente porte le ruban vert pour la *Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus* et elle souligne également le mois de l'autisme.

---

#### Ouverture de la séance

**RÉSOLUTION NO. :** 138-04-2026

**PROPOSÉE PAR :** Benoit Ladouceur  
**APPUYÉE PAR :** Nathalie Lepage

**QUE** la séance soit ouverte à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION NO. :** 139-04-2026

**PROPOSÉE PAR :** Anna Guarnieri  
**APPUYÉE PAR :** Marc-André Michaud

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- Le retrait du point 20.7 intitulé *Avis de motion et adoption du projet de Règlement numéro 1015-004 modifiant le Règlement numéro 1015 relatif au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux afin d'indexer les contributions monétaires.*

À la suite de l'intervention de monsieur Audy Derik au point 20.2A de l'ordre du jour, intitulé *Demande de dérogation mineure pour une opération cadastrale concernant la superficie de lots au 4585, rue Bastien*, les membres du conseil reportent ledit point à une prochaine séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### Adoption de procès-verbaux

**RÉSOLUTION NO. :** 140-04-2026

**PROPOSÉE PAR :** Raymond Berthiaume  
**APPUYÉE PAR :** Lindsay Jean

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 mars 2026 et de la séance extraordinaire du 15 avril 2026 soient adoptés tels que transmis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 11 et 25 mars, 1<sup>er</sup> et 8 avril 2026, ainsi que de la séance extraordinaire du 17 mars 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 141-04-2026**

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 11 et 25 mars, 1<sup>er</sup> et 8 avril 2026, ainsi que de la séance extraordinaire du 17 mars 2026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du rapport des règlements de litige pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 142-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-235-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des règlements de litiges pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 1<sup>er</sup> mars 2026, conformément à l'article 79 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 143-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-236-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2026, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du rapport annuel 2025 des activités de la Fiducie pour la réhabilitation des terrains du secteur Brady**

**RÉSOLUTION NO. : 144-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-237-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport annuel des activités de la Fiducie pour la réhabilitation des terrains du secteur Brady pour l'année 2025, conformément à l'article 8 de l'acte de fiducie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 145-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-253-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des créations et abolitions de postes permanents pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026, conformément à l'article 81 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du rapport des embauches pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 146-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-254-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des embauches pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026, conformément à l'article 82 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 147-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-255-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 148-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-256-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2026, conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 149-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-257-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2026, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Dépôt du rapport du greffier sur les déclarations de participation des membres du conseil à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**

**RÉSOLUTION NO. : 150-04-2026**

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport du greffier relatif aux déclarations de participation des membres du conseil à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dispensée par une personne ou un organisme autorisé(e) par la Commission municipale du Québec, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

---

**Dépôt des lettres de mandat aux organismes mandataires de la Ville de Terrebonne pour l'année 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 151-04-2026**

**ATTENDU QUE** La nouvelle société (LNS), Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT), Les Complexes Sportifs de Terrebonne inc. (CST) et Cité GénérAction 55+ sont des organismes mandataires de la Ville de Terrebonne en vertu de la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-304-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**II EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des lettres de mandat aux organismes mandataires de la Ville de Terrebonne pour l'année 2026, conformément à la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*.

**QUE** le maire ou le maire suppléant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdites lettres.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Période de questions**

**RÉSOLUTION NO. : 152-04-2026**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des questions écrites transmises à l'attention des membres du conseil par le formulaire prévu à cette fin, pour la période du 13 mars au 17 avril 2026, et des réponses transmises par l'administration municipale.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les citoyennes et citoyens suivants étaient présents à la salle du conseil pour poser une question :

- Andrée Ranger;
- Charles Édouard Cournoyer;
- Claudine Hébert;
- Darly Renois;
- Eric Désormeaux;
- Fayola-Virgnia Pierre;
- Hugues Boulich;
- Jade Chevalier;
- Julie Limoges;
- Justyne Alexia Lépine;
- Leica Leclerc;
- Nadiya Sylvestre Tueros;
- Raffaella Gaudelli;
- Rahma Brahmi;
- Robert Henley;
- Sophie Jacques Lajeunesse;
- Tina Houali;
- Yann Csukassy;
- Jeannine Cossette.

---

**Soutien à la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et hissage du drapeau inclusif pour cette occasion**

**RÉSOLUTION NO. : 153-04-2026**

**ATTENDU QUE** le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

**ATTENDU QUE** le drapeau inclusif reconnaît les différentes identités de genre ainsi que les intersections au sein de la communauté LGBTQ+, honorant les personnes de la diversité sexuelle, de la pluralité des genres et de couleurs;

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a adopté le 10 juin 2025, le plan d'action municipal 2025-2028 pour l'inclusion de la diversité sexuelle et la pluralité des genres (DSPG);

**ATTENDU QUE** la *Charte d'engagement en matière de diversité sexuelle et de pluralité des genres* a dûment été signée par le maire le 19 juin 2025;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-306-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean  
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne souligne la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, qui se tiendra le 17 mai 2026, et hisse, sur le mât de l'hôtel de ville de Terrebonne, le drapeau inclusif pour cette occasion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande d'adhésion des conseillères municipales au Réseau des Femmes Élués de Lanaudière (RFEL) pour l'année 2026, pour une dépense de 500 \$**

**RÉSOLUTION NO. : 154-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-305-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Anna Guarnieri  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le Réseau des Femmes Élués de Lanaudière (RFEL) en y autorisant l'adhésion des conseillères municipales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2026, pour une contribution financière de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et soutenant les efforts du RFEL dans l'atteinte de ses objectifs.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Nomination temporaire d'un maire suppléant en remplacement de la mairesse suppléante**

**RÉSOLUTION NO. : 155-04-2026**

**ATTENDU** la résolution 533-11-2025 du conseil municipal du 25 novembre 2025 nommant la conseillère Anna Guarnieri à titre de mairesse suppléante pour la période du 25 novembre 2025 au 30 juin 2026 inclusivement;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Mathieu Traversy  
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme temporairement le conseiller Benoit Ladouceur à titre de maire suppléant en remplacement de la mairesse suppléante Anna Guarnieri.

**QUE** lors de l'absence du maire, le maire suppléant soit autorisé à signer ou endosser les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, conjointement avec la trésorière, ainsi que tous les autres documents tels que les protocoles d'entente, contrats, etc., pour et au nom de la Ville de Terrebonne.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption finale du Règlement numéro 2601 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 828**

**RÉSOLUTION NO. : 156-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-205-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 17 mars 2026;

**ATTENDU** l'avis de motion 105-03-2026 donné par le conseiller Raymond Berthiaume lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2026;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 2601 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif au règlement numéro 2601 a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 10 avril 2026 et dans le journal *La Revue* le 15 avril 2026, conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2601 intitulé *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 828*.

**QU'**une copie du règlement numéro 2601 et de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption finale du Règlement numéro 2606 édictant le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 836**

**RÉSOLUTION NO. : 157-04-2026**

**ATTENDU** les recommandations CE-2026-175-REC et CE-2026-207-REC du comité exécutif en date des 11 et 17 mars 2026;

**ATTENDU** l'avis de motion 106-03-2026 donné par le conseiller Marc-André Michaud lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2026;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 2606 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif au règlement numéro 2606 a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 10 avril 2026 et dans le journal *La Revue* le 15 avril 2026, conformément à l'article 12 et l'alinéa 1 de l'article 15.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2606 intitulé *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Terrebonne et abrogeant le règlement numéro 836*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature des lettres d'entente 2026-01 et 2026-02 avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. dans le cadre du projet UMI (unité mobile d'intervention) 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 158-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-308-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean  
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les lettres d'entente 2026-01 et 2026-02 entre La Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. et la Ville de Terrebonne dans le cadre du projet UMI (unité mobile d'intervention) débutant le 17 mai 2026 et se terminant au plus tard le 10 octobre 2026.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdites lettres d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celles-ci, ainsi que tout document nécessaire pour leur donner plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Modification de la résolution 539-11-2025 du conseil municipal adoptant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026, afin de reporter la séance du 9 juin au 22 juin 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 159-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-260-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger  
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie la résolution 539-11-2025 du 25 novembre 2025 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026, afin d'apporter la modification suivante :

- La séance ordinaire prévue le mardi 9 juin 2026 est reportée au lundi 22 juin 2026, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage.

**QU'**un avis public soit publié à cet effet sur le site Internet de la Ville de Terrebonne et dans le journal *La Revue*.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation des prêts temporaires auprès de la Caisse Desjardins de Terrebonne relativement à divers règlements d'emprunt**

**RÉSOLUTION NO. : 160-04-2026**

**ATTENDU QUE** la Caisse Desjardins de Terrebonne requiert une résolution du conseil municipal pour les demandes de prêts temporaires relativement aux règlements d'emprunt énumérés à l'Annexe 1, intitulée *Liste des règlements d'emprunt nécessitant une résolution spécifique*, datée du 30 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-309-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise les prêts temporaires avec la Caisse Desjardins de Terrebonne relativement aux règlements d'emprunt énumérés à l'Annexe 1, dont copie est jointe à la présente résolution, sous réserve de l'obtention des approbations requises par la Loi et de l'entrée en vigueur desdits règlements d'emprunt.

**QUE** la trésorière ou l'assistante-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document requis aux fins des présentes.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption de la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 19 911 000 \$, qui sera réalisé le 7 mai 2026, le tout réparti en fonction de différents règlements d'emprunt déjà adoptés**

**RÉSOLUTION NO. : 161-04-2026**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 19 911 000 \$, qui sera réalisé le 7 mai 2026, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
720	253 900 \$
769	52 660 \$
895	1 723 350 \$
908	223 390 \$
921	179 945 \$
927	17 477 755 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 720, 769, 895, 908 et 927, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-310-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur  
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 19 911 000 \$, qui sera réalisé le 7 mai 2026, conformément au modèle ci-dessus.

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués au premier paragraphe du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mai 2026;

2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la greffière-trésorière ou trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE  
801, BOULEVARD DES SEIGNEURS  
TERREBONNE, QC  
J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la greffière-trésorière ou trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

**QU'**en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 720, 769, 895, 908 et 927 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature du *Protocole d'entente concernant la participation du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du Service de police à l'élaboration et la mise en application du projet « Sexto »***

**RÉSOLUTION NO. : 162-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-219-REC du comité exécutif en date du 25 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire  
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le *Protocole d'entente concernant la participation du Directeur des poursuites criminelles et pénales et du Service de police à l'élaboration et la mise en application du projet « Sexto »*, dans le but de répondre à la problématique grandissante du sextage sur le territoire desservi par le Service de police de Terrebonne.

**QUE** le directeur de la Direction de la police soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature de l'Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie avec la Ville de Ste-Anne-des-Plaines, pour une période de trois (3) ans**

**RÉSOLUTION NO. : 163-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-264-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR Lindsay Jean**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* entre la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et la Ville de Terrebonne, pour une période de trois (3) ans.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 813-1 modifiant le Règlement numéro 813 relatif à l'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certaines précisions**

**RÉSOLUTION NO. : 164-04-2026**

Le conseiller **Michel Corbeil** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 813-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement numéro 813 relatif à l'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'y apporter certaines précisions.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

---

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2602 sur l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et abrogeant le Règlement numéro 730 et ses amendements**

**RÉSOLUTION NO. : 165-04-2026**

La conseillère **Marie-Eve Couturier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 2602 intitulé *Règlement sur l'utilisation de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal et abrogeant le Règlement numéro 730 et ses amendements.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

---

**Octroi du contrat SA26-9016 au seul soumissionnaire 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac) pour l'aménagement d'un espace vert éphémère derrière l'école des Pionniers, pour une dépense de 98 488,73 \$ financée par le fonds *Parcs et terrains de jeux***

**RÉSOLUTION NO. : 166-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-311-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud  
APPUYÉ PAR Robert Auger**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA26-9016 à **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC)**, seul soumissionnaire conforme, pour l'aménagement d'une aire de jeu gazonnée et l'installation de cinq (5) tables à pique-nique sur le terrain situé derrière l'école des Pionniers, appartenant à la Ville de Terrebonne, incluant les mesures de protection du milieu humide adjacent, au prix révisé de sa soumission, soit une somme de 98 488,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel, soit le financement par le fonds *Parcs et terrains de jeux*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation du financement par le fonds de roulement d'une dépense de 34 699 \$, taxes nettes, pour le remplacement de l'unité de climatisation au 940, place de l'Île-des-Moulins**

**RÉSOLUTION NO. : 167-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-313-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Charles Messier  
APPUYÉ PAR Eric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le financement par le fonds de roulement d'une dépense de 34 699 \$, taxes nettes, pour le remplacement de l'unité de climatisation au 940, place de l'Île-des-Moulins, dans le cadre du contrat SA26-9047, à être remboursée sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

**QUE** ce financement soit imputé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation d'un amendement budgétaire de 75 000 \$, taxes nettes, de l'excédent de fonctionnement affecté *Fonds de Prévoyance* vers le poste budgétaire de fonctionnement *Hyprescon conduite eau potable St-Charles/St-Denis – Ent/rép. Infrastructure* de la Direction des travaux publics, pour les travaux correctifs d'une infrastructure névralgique du réseau d'aqueduc sur le chemin Saint-Charles**

**RÉSOLUTION NO. : 168-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-314-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'amendement budgétaire de 75 000 \$, taxes nettes, de l'excédent de fonctionnement affecté *Fonds de prévoyance* vers le poste budgétaire *Hyprescon conduite eau potable St-Charles/St-Denis – Ent/rép. Infrastructure* de la Direction des travaux publics, pour les travaux

correctifs d'une infrastructure névralgique du réseau d'aqueduc sur le chemin Saint-Charles.

**QUE** cet amendement soit imputé conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption finale du Règlement numéro 2605 décrétant des travaux de prolongement de réseaux des rues Durivage, Camus ainsi que la 34<sup>e</sup> avenue et, pour payer le coût, un emprunt au montant de 1 021 500 \$**

**RÉSOLUTION NO. : 169-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-183-REC du comité exécutif en date du 11 mars 2026;

**ATTENDU** l'avis de motion 118-03-2026 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2026;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 2605 a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 mars 2026;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 2605 sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément aux articles 535 et 536 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier  
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 2605 intitulé *Règlement décrétant des travaux de prolongement de réseaux des rues Durivage, Camus ainsi que la 34<sup>e</sup> avenue et, pour payer le coût, un emprunt au montant de 1 021 500 \$.*

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature du Protocole d'entente avec l'organisme mandataire La nouvelle société pour les divers mandats événementiels 2026, établissant les modalités et les conditions du soutien financier au montant total de 667 630 \$, et autorisation de l'amendement budgétaire afférent**

**RÉSOLUTION NO. : 170-04-2026**

**ATTENDU QUE** La nouvelle société est un organisme mandataire de la Ville de Terrebonne régi par la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-273-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger  
APPUYÉ PAR Charles Messier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et l'organisme mandataire La nouvelle société pour les divers mandats événementiels de l'année 2026, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026, établissant les modalités et conditions des versements suivants, au montant total de 667 630 \$ :

- Fête nationale du Québec : 315 300 \$
- Fin de semaine classique et Grand concert : 125 820 \$
- Festival Vins et Histoire de Terrebonne : 53 060 \$
- Détours culturels à la Place publique : 40 800 \$
- Marché de Noël : 132 650 \$

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel, soit par un amendement budgétaire de l'excédent non affecté vers le poste budgétaire *Expositions et foires - Octrois directs*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation de la demande de révision d'un critère d'admissibilité du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)*, soutenu par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**

**RÉSOLUTION NO. : 171-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-319-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande de révision du critère 11.1 du cahier des normes administratives du *Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH)* du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), qui stipule que :

*« Le bénéficiaire doit assumer les responsabilités quant à la sélection, à l'embauche, à l'encadrement et à la rémunération du personnel d'accompagnement ».*

**QUE** le maire ou le maire suppléant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre de la demande de révision.

**QU'**une copie de ladite lettre et de la présente résolution soit transmise à la députée de Terrebonne, le député de Masson, la députée de Les Plaines et au directeur de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature des contrats de location des heures de glace avec l'organisme mandataire Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) pour une dépense de 1 216 090,93 \$ pour l'automne 2026 et une dépense de 1 161 757,70 \$ pour l'hiver 2027**

**RÉSOLUTION NO. : 172-04-2026**

**ATTENDU QUE** Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. (CST) est un organisme mandataire de la Ville de Terrebonne régi par la *Politique de gouvernance des organismes mandataires*;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-321-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger  
APPUYÉ PAR Charles Messier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les deux (2) contrats entre CST et la Ville de Terrebonne relativement à la location des heures de glace pour l'automne 2026, au montant de 1 216 090,93 \$, taxes incluses, et pour l'hiver 2027, au montant de 1 161 757, 70 \$, taxes incluses.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, lesdits contrats incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à ceux-ci, ainsi que tout document nécessaire pour leur donner leur plein effet.

**QUE** la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisée à effectuer, conformément aux modalités de paiement desdits contrats, les versements pour l'automne 2026 et l'hiver 2027.

**QUE** ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Appui à la Ville de Mascouche pour la mise à niveau et sécurisation des sentiers dans la partie sud du parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**

**RÉSOLUTION NO. : 173-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-323-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire  
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le projet de la Ville de Mascouche pour la mise à niveau et la sécurisation des sentiers dans la partie sud du parc métropolitain du Domaine-Seigneurial-de-Mascouche dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à conclure une entente avec la Ville de Mascouche dans le cadre dudit projet, afin que les sentiers soient accessibles gratuitement à l'ensemble de la population de la MRC Les Moulins.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Mascouche.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Appui à la Ville de Mascouche pour la mise à niveau des sentiers du parc du Grand-Coteau dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)**

**RÉSOLUTION NO. : 174-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-324-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne appuie le projet de la Ville de Mascouche pour la mise à niveau des sentiers du parc du Grand-Coteau dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

**QUE** la Ville de Terrebonne s'engage à conclure une entente avec la Ville de Mascouche dans le cadre dudit projet, afin que les sentiers

soient accessibles gratuitement à l'ensemble de la population de la MRC Les Moulins.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Mascouche.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Engagement de la Ville de Terrebonne auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour une demande dans le cadre du volet 2 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)* pour l'aménagement de sentiers au Complexe écologique de La Sablonnière**

**RÉSOLUTION NO. : 175-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-333-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 21 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Dicaire  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la présentation du projet d'aménagement de sentiers au Complexe écologique de La Sablonnière auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) dans le cadre du volet 2 du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)*.

**QUE** la Ville de Terrebonne confirme son engagement à :

- payer sa part des coûts admissibles au projet;
- payer les coûts d'exploitation continue du projet;
- assumer tout dépassement des coûts généré par les travaux;
- ne pas accorder de contrats relatifs à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du MEQ.

**QUE** la Ville de Terrebonne désigne le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire à titre de personne autorisée à agir en son nom et à signer tout document nécessaire à la présente demande.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au MEQ.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Autorisation de la gratuité du bain libre dans le cadre de la *Journée nationale de l'activité physique et du sport* le 2 mai 2026**

**RÉSOLUTION NO. : 176-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-325-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la gratuité du bain libre à la piscine municipale de Terrebonne le samedi 2 mai 2026, de 13 h 30 à 16 h 25, aux résidentes et résidents de Terrebonne, dans le cadre de la *Journée nationale de l'activité physique et du sport*, afin de favoriser l'accessibilité aux installations aquatiques municipales et de promouvoir les saines habitudes de vie auprès de la population.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 2609 relatif aux règles applicables dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Terrebonne***

**RÉSOLUTION NO. : 177-04-2026**

Le conseiller **Charles Messier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 2609 intitulé *Règlement relatif aux règles applicables dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Terrebonne*.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

---

**Demande de dérogation mineure pour le positionnement d'une enseigne au 1150, boulevard Moody**

**RÉSOLUTION NO. : 178-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 mars 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif à la présente demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 30 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-278-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00040  
Positionnement d'une enseigne  
COUNTRY SIGNS  
1150, boul. Moody / Lot : 3 252 455**

**QUE** le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'autoriser le projet d'affichage, de façon à permettre :

- a) l'installation d'une enseigne dépassant la hauteur de la marquise, alors que l'alinéa c) du paragraphe 3 de l'article 317 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit que toute partie de l'enseigne ne doit pas dépasser la largeur de la marquise.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00040.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel au 5270, rue Greenwood**

**RÉSOLUTION NO. : 179-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 mars 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif à la présente demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 30 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-294-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00027  
Construction d'un bâtiment accessoire de type résidentiel  
FRANCIS LAMY  
5270, rue Greenwood / Lot : 2 438 601**

**QUE** le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un garage isolé, de façon à permettre :

- a) une porte de garage d'une hauteur de 3,35 mètres, alors que l'article 114 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit que la porte d'accès pour véhicules automobiles du garage privé ne peut pas excéder une hauteur de 3 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00027.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une construction principale au 118, rue Marie-Victorin**

**RÉSOLUTION NO. : 180-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 mars 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif à la présente demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 30 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-295-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00063  
Implantation d'une construction principale  
DÉVELOPPEMENT ALTA VISTA INC.  
118, rue Marie-Victorin / Lot : 6 638 072**

**QUE** le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire une habitation unifamiliale contiguë, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge arrière à 4,16 mètres, alors que l'annexe PAT-02 du *Manuel d'urbanisme durable numéro 1009* prévoit une marge arrière de 6 mètres dans le transect T3-02-002.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00063.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine creusée au 3868, chemin Saint-Charles**

**RÉSOLUTION NO. : 181-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 19 mars 2026;

**ATTENDU QU'**un avis public relatif à la présente demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne le 30 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-296-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande de dérogation mineure suivante :

**DÉROGATION 2026-00026**  
**Implantation d'une piscine creusée**  
**PISCINES TROPICANA LTEE**  
**3868, chemin Saint-Charles / Lot : 6 242 402**

**QUE** le conseil municipal accorde la dérogation mineure de façon à permettre :

- a) la réduction de la distance latérale droite de la piscine creusée existante à 0,50 mètre, alors que l'article 143 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une distance latérale minimale de 1,50 mètre.

Le tout conformément à l'Annexe 2026-00026.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande de dérogation mineure pour une opération cadastrale concernant la superficie de lots au 4585, rue Bastien**

Monsieur Audy Derik a fait valoir ses arguments aux membres du conseil relativement à sa demande de dérogation mineure. Les membres du conseil reportent le point 20.2A de l'ordre du jour à une prochaine séance.

---

**Demande d'opération cadastrale d'un immeuble patrimonial pour un projet de lotissement au 251, rue Saint-Louis**

**RÉSOLUTION NO. : 182-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du conseil local du patrimoine (CLP) du 12 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-245-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage**  
**APPUYÉ PAR Charles Messier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande suivante :

**CLP 2026-00048**  
**Opération cadastrale - Projet de lotissement**  
**CONSTRUCTION VILAN INC.**  
**251, rue Saint-Louis / Lots : 6 614 880, 6 614 881, 6 614 877,**  
**6 722 791, 6 614 878, 6 614 879, 2 915 881**

**QUE** le conseil municipal autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement, le tout conformément à l'Annexe 2026-00048.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Demande d'opération cadastrale d'un immeuble patrimonial pour un projet de lotissement aux 306 et 310, côte de Terrebonne**

**RÉSOLUTION NO. : 183-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du conseil local du patrimoine (CLP) du 12 mars 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-246-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la demande suivante :

**CLP 2026-00060  
Opération cadastrale - Projet de lotissement  
VILLE DE TERREBONNE  
306 et 310, côte de Terrebonne / Lots : 2 920 862, 2 920 864  
et 2 920 865**

**QUE** le conseil municipal autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement, le tout conformément à l'Annexe 2026-00060.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation de la désignation toponymique du parc nature situé sur l'ancien site du Golf Le Boisé et mandat pour la modification du toponyme du parc du Boisé situé à La Plaine**

**RÉSOLUTION NO. : 184-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif de toponymie (CCT) du 24 février 2026;

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-228-REC du comité exécutif en date du 25 mars 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger  
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la désignation du toponyme **PARC NATURE DU BOISÉ** pour le parc

municipal identifié sur les lots 3 382 763 et 6 600 364 du cadastre du Québec, situés sur l'ancien site du Golf Le Boisé.

**QUE** le CCT soit mandaté afin de trouver un nouveau toponyme et procéder à la modification du toponyme existant **PARC DU BOISÉ** désignant le parc municipal situé sur les lots 4 722 970 et 4 722 971 du cadastre du Québec, sur le territoire de La Plaine.

**QUE** l'officialisation du toponyme **PARC NATURE DU BOISÉ** soit postérieure à l'officialisation de la nouvelle désignation du **PARC DU BOISÉ**.

**QUE** la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée afin de formuler la demande requise auprès de la Commission de toponymie du Québec.

**QUE** la Direction des relations avec les citoyens et des communications soit mandatée afin d'élaborer l'identification pour le nom dudit parc.

**QUE** la Direction des travaux publics soit mandatée afin de procéder à l'installation de la signalisation correspondante, le cas échéant.

**QUE** la Direction du génie soit mandatée afin de réaliser le concept d'affichage à intégrer, le cas échéant.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion et adoption du premier projet de *Règlement numéro 1001-378 modifiant le Règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage Habitation classe D – Multifamiliale 4 à 6 logements dans la zone 9561-58 sur le chemin Saint-Charles entre les rues Hervieux et de la Loire***

**RÉSOLUTION NO. : 185-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-298-REC du comité exécutif en date du 8 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseiller **Eric Fortin** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-378 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage Habitation classe D – multifamiliale 4 à 6 logements dans la zone 9561-58 sur le chemin Saint-Charles entre les rues Hervieux et de la Loire*.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-378.

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-378 le **6 mai 2026, à 17 h**, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

**QUE** la conseillère Vicky Mokas soit désignée par le maire pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement numéro 649-2 modifiant le Règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, afin de modifier diverses dispositions et remplacer les annexes***

**RÉSOLUTION NO. : 186-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-326-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseiller **Benoit Ladouceur** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 649-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, afin de modifier diverses dispositions et remplacer les annexes.*

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 649-2.

**QUE** le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 649-2 le **6 mai 2026, à 16 h 30**, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

**QUE** la conseillère Vicky Mokas soit désignée par le maire pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Adoption du second projet de *Règlement numéro 1001-377 modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur le boulevard de Terrebonne entre la montée Masson et la rue Notre-Dame***

**RÉSOLUTION NO. : 187-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-116-REC du comité exécutif en date du 11 février 2026;

**ATTENDU** l'avis de motion 82-02-2026 donné par la conseillère Vicky Mokas lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

**ATTENDU** l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-377 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 février 2026;

**ATTENDU** la résolution 109-03-2026 du conseil municipal du 17 mars 2026 fixant l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-377 au 1<sup>er</sup> avril 2026;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 1001-377 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Eric Fortin  
APPUYÉ PAR Charles Messier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-377 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9462-667, à même une partie de la zone 9462-66, sur le boulevard de Terrebonne entre la montée Masson et la rue Notre-Dame.*

**QU'**un avis public relatif à l'approbation référendaire soit publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, conformément à l'article 132 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature du *Deuxième Addenda à la promesse d'achat entre Immeubles Promenades Terrebonne inc. et la Ville de Terrebonne* dans le cadre de la vente d'un lot situé sur le boulevard de la Pinière**

**RÉSOLUTION NO. : 188-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-247-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le *Deuxième Addenda à la promesse d'achat entre Immeubles Promenades Terrebonne inc. et la Ville de Terrebonne signée par les parties les 11 juin et 18 juillet 2025*, dans le cadre de la vente du lot 6 704 574 du cadastre du Québec, circonscription foncière de

Terrebonne, étant un terrain vacant situé sur le boulevard de la Pinière, afin de modifier les conditions relatives au dépôt de la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par l'acheteuse, ainsi que la date de signature de l'acte de vente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit addenda ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document y afférent.

**QUE** les frais et honoraires inhérents à la présente transaction soient à la charge de l'acheteuse, Immeubles Promenades Terrebonne inc.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature du *Bail d'emplacement* entre la locatrice, Ville de Terrebonne, et le locataire, Terrion GP inc., pour une partie de lot située au parc Vaillant, pour une période de cinq (5) ans, aux fins d'opération d'une tour de télécommunications, pour un loyer total de 96 140,80 \$**

**RÉSOLUTION NO. : 189-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-248-REC du comité exécutif en date du 1<sup>er</sup> avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le *Bail d'emplacement* entre la locatrice, Ville de Terrebonne, et le locataire, Terrion GP inc., portant sur une partie du lot 2 439 733 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie approximative de 480 mètres carrés, situé au parc Vaillant, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2027 et se terminant le 31 octobre 2032, représentant un loyer total de 96 140,80 \$ taxes incluses, avec la possibilité d'une (1) option de renouvellement de cinq (5) ans, aux fins d'opération d'une tour de télécommunications, selon les termes et conditions mentionnés au bail joint au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature de la *Convention de bail* entre la locatrice, 9150-6725 Québec inc., et la locataire, Ville de Terrebonne, pour les fractions détenues en copropriété divise, situées au 3867 et 3871, rue Pascal-Gagnon, pour une période de deux (2) ans, pour un loyer total de 125 522,70 \$, aux fins d'entreposage pour la Direction de l'incendie**

**RÉSOLUTION NO. : 190-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-334-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 21 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Lindsay Jean  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Dicaire**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la *Convention de bail* entre la locatrice, 9150-6725 Québec inc., et la locataire, Ville de Terrebonne, portant sur les fractions détenues en copropriété divise, connues et désignées comme étant les parties privatives 2 120 752 et 2 120 754 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situées aux 3867 et 3871, rue Pascal-Gagnon, d'une superficie approximative respective de 158,21 mètres carrés, pour une période de deux (2) ans débutant le 1<sup>er</sup> mai 2026 et se terminant le 30 avril 2028, représentant un loyer total de 125 522,70 \$, taxes incluses, avec la possibilité d'une (1) option de renouvellement de deux (2) ans, aux fins d'entreposage pour la Direction de l'incendie, selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention jointe au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature de la *Promesse de vente* par la Caisse Desjardins Le Manoir à la Ville de Terrebonne d'un immeuble situé au 4771, boulevard Laurier, pour un montant de 3 679 200 \$, aux fins d'établissement de bureaux municipaux**

**RÉSOLUTION NO. : 191-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-335-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 21 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve la *Promesse de vente* par la Caisse Desjardins Le Manoir à la Ville de Terrebonne d'un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots 3 557 495, 3 931 803 et 3 969 693 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, situé au 4771, boulevard Laurier, d'une superficie approximative de 6 261 mètres carrés, pour un montant total de 3 679 200 \$, taxes incluses, aux fins d'établissement de bureaux municipaux, selon les termes et conditions mentionnés à ladite promesse jointe au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse de vente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

**QU'**un notaire soit mandaté pour la préparation de l'acte de vente substantiellement conforme à la promesse de vente.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de vente ainsi que tout document y afférent.

**QUE** les frais inhérents à la présente transaction soient à la charge de l'acheteuse, Ville de Terrebonne.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par l'assistante-trésorière et jointe au dossier décisionnel, et ce, conditionnellement à l'adoption de l'objet numéro 3 du règlement d'emprunt de type parapluie numéro 927.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation et signature de *l'Addenda à la convention de prêt* entre la Ville de Terrebonne et l'organisme sans but lucratif Les Amis de Lamater pour prolonger le terme du prêt et le délai de construction du bâtiment pour fins de services communautaires, dans le cadre du projet du pôle social Saint-Charles**

**RÉSOLUTION NO. : 192-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-327-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve *l'Addenda à la convention de prêt* entre la Ville de Terrebonne et l'organisme sans but lucratif Les Amis de Lamater pour prolonger le terme du prêt consenti et le délai de l'obligation relative au début de la construction du bâtiment pour fins de services communautaires sur le

lot 6 495 139 du cadastre du Québec, jusqu'au 15 octobre 2026, dans le cadre du projet du pôle social Saint-Charles, et ce, selon les termes et conditions mentionnés audit addenda joint au dossier décisionnel.

**QUE** le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant(e)-greffier(ère) soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit addenda incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Approbation du budget annuel 2026 relatif aux charges communes de l'immeuble détenu en copropriété divise, situé aux 706 à 712, boulevard des Seigneurs, et autorisation d'une dépense estimée à 107 583,69 \$ pour les frais communs payables par la Ville de Terrebonne, et nomination du représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du syndicat de copropriété**

**RÉSOLUTION NO. : 193-04-2026**

**ATTENDU** la recommandation CE-2026-328-REC du comité exécutif en date du 15 avril 2026;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud  
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le budget annuel 2026 relatif aux charges communes de l'immeuble détenu en copropriété divise, sis au 706 à 712, boulevard des Seigneurs, conformément à l'article 474.8 de la *Loi sur les cités et villes*.

**QU'**une dépense annuelle estimée à 107 583,69 \$, taxes incluses, soit autorisée pour les frais communs payables par la Ville de Terrebonne, à titre de copropriétaire, au *Syndicat des copropriétaires du 706 à 710 boulevard des Seigneurs*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

**QUE** cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites à la fiche signée par la trésorière et jointe au dossier décisionnel.

**QUE** Me Ludovic Le Draoullec, avocat, ou un(e) associé(e) du cabinet De Grandpré Jolicoeur, soit nommé(e) pour siéger à titre de représentant(e) de la Ville de Terrebonne au sein du conseil d'administration dudit syndicat de copropriété, pour une période de deux (2) ans à compter de sa nomination, et ce, conformément à l'article 474.8 de la *Loi sur les cités et villes* et aux conditions suivantes :

- a) La vérification des antécédents judiciaires par la Direction de la police;
- b) La signature d'un engagement de confidentialité et non-divulgateion;

**QUE** le ou la représentant(e) soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document nécessaire pour donner pleinement effet aux présentes.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **Période d'information et de rapport des membres du conseil**

Le conseiller Robert Auger invite les citoyens à participer à la consultation citoyenne sur le parc nature présentement en cours sur le site Internet de la Ville de Terrebonne. Il invite également les citoyens à participer au Festival Grande Tribu.

Le conseiller Raymond Berthiaume souligne la 52<sup>e</sup> édition de la *Semaine de l'action bénévole*.

Le conseiller Michel Corbeil félicite l'athlète Félix Trudeau pour son parcours.

---

#### **Prochaine séance ordinaire**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 26 mai 2026, à 19 h.

---

#### **Levée de la séance**

**RÉSOLUTION NO. : 194-04-2026**

**PROPOSÉE PAR : Marie-Eve Couturier**  
**APPUYÉE PAR : Marc-André Michaud**

**QUE** la séance soit et est levée à 21 h 03.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

Maire

---

Greffier